



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la hausse particulièrement marquée des accidents du travail chez les femmes.

Selon l'étude publiée par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) début juillet 2022, le nombre d'accidents du travail a baissé de 11% entre 2001 et 2019. Derrière cette baisse, le recul important d'accidents du travail chez les hommes (- 27 %) masque une très forte augmentation du nombre d'accidents du travail chez les femmes (+ 46 %).

Si les femmes sont moins exposées aux accidents mortels que les hommes, leurs accidents sont en moyenne plus graves, entraînent des arrêts plus longs (73 jours d'arrêt contre 67 pour les hommes) et tendent à devenir de plus en plus récurrents.

Ce sont les secteurs d'emploi du service (santé, social, médico-social, nettoyage), particulièrement féminisés, qui sont concernés en premier lieu puisqu'ils enregistrent une hausse des accidents du travail chez les femmes de 110 % alors que dans le même temps, dans ce secteur, il y a eu une baisse des accidents du travail chez les hommes. Ce même constat est observé dans les métiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) où les accidents du travail des femmes ont augmenté de 85 % alors que ceux des hommes ont baissé et ce, malgré une hausse des effectifs masculins.

Ces chiffres révèlent des conditions d'exposition différenciées des femmes et des hommes avec une sous-évaluation des risques et des mutations du travail des femmes. Ils reflètent des risques accrus sur la santé des femmes dans des professions omniprésentes et souvent les moins bien rémunérées.

C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il envisage de mettre en œuvre pour garantir une plus grande prévention et une meilleure protection des femmes dans leur activité professionnelle.